



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P174_2022

Date : 12/05/2022

OBJET : Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Travaux d'aménagements urbains - Secteurs AMU1/AMU2/AMU3 - Attribution des lots 1, 2 et 3

Exposé

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ambitionne, à travers son premier Plan de déplacement, de devenir un territoire exemplaire en matière de mobilité.

Moderniser l'espace pour que chacun en bus, en vélo, en voiture ou à pied puisse se déplacer facilement, telle est l'ambition du projet de Bus Nouvelle Génération qui va transformer la ville de Cherbourg-en-Cotentin en pacifiant la circulation. Ces travaux débuteront en septembre 2022 et devraient s'achever en 20 mois (hors aléas).

Afin d'assurer la réalisation des travaux de ce projet de grande ampleur, il est nécessaire d'effectuer les aménagements urbains selon l'allotissement géographique suivant :

- **Lot 1 AMU1**, ligne ouest qui s'étend de la station de Querqueville rue de l'Avant Cour au carrefour angle de rue de l'Abbaye et avenue de Cessart et de la ligne Sud allant de la station Gambetta, l'angle de rue des Maçons et Gambetta jusqu'à l'angle de l'avenue de Plymouth et rue des Tanneries,
- **Lot 2 AMU2**, ligne centre-ville qui s'étend de l'angle du carrefour Cessart/Abbaye en passant par les quais de Caligny et Alexandre III jusqu'au carrefour François Millet,
- **Lot 3 AMU3**, ligne Est qui s'étend du parvis de la gare en passant par l'avenue Carnot et du point Tournant, de la rue du Val de Saire ainsi que les rues Gambetta et des Alliés.

Les prestations consistent essentiellement en la réalisation de travaux VRD et devront comprendre pour les trois lots :

- la réalisation des études d'exécution,
- les installations de chantier,
- la signalisation de chantier et l'ensemble des barrières et clôtures provisoires,

- les travaux de terrassement, voirie, bordures, assainissement, génie civil pour réseaux divers, mobilier urbain, signalisation sur l'ensemble de l'aménagement (voies BHNS, chaussées, trottoirs, pistes cyclables, stations BHNS),
- les finitions diverses,
- les récolements, implantation des ouvrages, élaboration des Dossiers des Ouvrages Exécutés.

Les travaux d'éclairage public, de signalisation lumineuse de trafic et d'aménagements paysagers et de mobiliers spécifiques du projet ont fait l'objet de procédures distinctes.

Une procédure négociée avec un appel à la concurrence préalable a donc été lancée le 21 octobre 2021 avec une remise des candidatures attendue pour le 22 novembre 2021.

Au terme de l'examen des candidatures, trois candidats ont été admis à présenter une offre pour l'ensemble des lots car ils disposent des capacités requises (techniques, professionnelles et financières) et une candidature a été déclarée irrecevable au regard de l'avis de marché.

Les trois soumissionnaires sélectionnés ont transmis leurs offres initiales le 24 février 2022 et des négociations individuelles ont eu lieu le 15 mars 2022 avec les entreprises et pour l'ensemble des lots.

Les offres finales ont été remises par les trois soumissionnaires le 31 mars 2022.

Au terme de l'analyse et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 26 avril 2022 a décidé d'attribuer le lot 1 AMU1 au groupement composé des sociétés EUROVIA (mandataire), MASTELLOTTO et SERVICAD. Les lots 2 et 3 sont quant à eux attribués à l'entreprise COLAS.

Ces entreprises présentent pour chaque marché, les offres les mieux-disantes au regard des documents de la consultation.

Les travaux seront réalisés sur la base des prix tel qu'il ressort du détail quantitatif estimatif et selon la répartition suivante :

- Lot 1 AMU1 : 8 098 971,26 € HT soit 9 718 765,51 € TTC,
- Lot 2 AMU2 : 9 927 686,90 € HT soit 11 913 224,28 € TTC,
- Lot 3 AMU3 : 9 778 725,70 € HT soit 11 734 470,84 € TTC.

Ces trois marchés sont établis pour une durée de 20 mois à compter de la notification des ordres de service.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-4,

Considérant les avis favorables pris à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 26 avril 2022 pour l'ensemble des lots,

Décide

- **De signer** le marché public relatif au Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, travaux d'aménagements urbains – Lot 1 AMU1 avec le groupement composé des sociétés EUROVIA (mandataire) dont le siège social est situé à ZI Caen Canal – 14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE, MASTELLOTTO TP (2^{ème} cotraitant) dont le siège social est situé à Rue de l'Avenir – 14650 CARPIQUET et SARL SERVICAD OUEST IDF (3^{ème} cotraitant) – Agence Normandie dont le siège social est situé à Lanthanides, 5 Square du Chêne Germain – 35510 CESSON SEVIGNE,
- **De dire** que le montant prévisionnel des travaux du lot n°1 s'élève à 8 098 971,26 € HT soit 9 718 765,51 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, travaux d'aménagements urbains – Lot 2 AMU2 avec l'entreprise COLAS France dont le siège social est situé à 1 rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS,
- **De dire** que le montant prévisionnel des travaux du lot n°2 s'élève à 9 927 686,90 € HT soit 11 913 224,28 € TTC,
- **De signer** le marché public relatif au Bus Nouvelle Génération de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, travaux d'aménagements urbains – Lot 3 AMU3 avec l'entreprise COLAS France dont le siège social est situé à 1 rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS,
- **De dire** que le montant prévisionnel des travaux du lot n°3 s'élève à 9 778 725,70 € HT soit 11 734 470,84 € TTC,
- **De préciser** que les prestations s'exécuteront sur une durée de 20 mois pour chaque marché à compter de la notification des ordres de services,
- **De dire** que les crédits sont et seront inscrits sur le Budget Annexe Transports, Idc 7387,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE